

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

**Procès-verbal** de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2019 à 20h00 à la salle du conseil située au 309, 4<sup>e</sup> Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

**Sont présents :** Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Gaston Lessard et Rémi Fontaine, formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

**Est également présente :** Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :** Monsieur le maire constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-12-27: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Rémi Fontaine et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Modification du système de communication pour l'eau potable
- 4 : Facture de JRT pour remplacement de l'interface pour eau potable
- 5 : Contribution au supplément de loyer pour les Habitations du Buton inc
- 6 : Remboursement du Fond de roulement
- 7 : Création d'une réserve pour formation en eaux usées
- 8 : Activités de Sculpte ton Buton
9. Programmation de la TECQ 2014-2018
- 10 : Période de questions
- 11 : Levée de la séance

**2019-12-28 : MODIFICATION DU SYSTÈME DE COMMUNICATION POUR L'EAU POTABLE**

Il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'accepter l'offre déposée le 15 octobre 2019 au montant de 11 570\$ (taxes en sus) pour fournir et installer un système de communication Ethernet/cellulaire, une passerelle de communication maître (Ethernet) et une passerelle de communication esclave (cellulaire) SECOMEA pour la production et le traitement de l'eau potable.

À la majorité.

**2019-12-29 : FACTURE DE JRT POUR REMPLACEMENT DE L'INTERFACE POUR EAU POTABLE**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'autoriser le paiement de la facture 285548 présentée par JRT Automatisation inc au montant de 9198.00\$ pour le remplacement de l'interface et la mise à jour du logiciel pour la gestion de l'eau potable.

À l'unanimité.

**2019-12-30 : CONTRIBUTION AU SUPPLÉMENT DE LOYER POUR LES HABITATIONS DU BUTON INC**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser le versement de la contribution de supplément aux loyers admissibles des Habitations du Buton inc au montant de 1 434,80\$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019.

À l'unanimité.

**2019-12-31 : REMBOURSEMENT DU FOND DE ROULEMENT**

Considérant la liquidité disponible de la Municipalité, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu de rembourser son fond de roulement pour que son solde soit de 100 000\$.

À l'unanimité.

**2019-12-32 : CRÉATION D'UNE RÉSERVE POUR FORMATION EN EAUX USÉES**

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'affecter à une réserve le montant de 5 000\$ budgété en 2019 pour la formation en eaux usées pour être utilisée en 2020.

À l'unanimité.

### **2019-12-33 : ACTIVITÉS DE SCULPTE TON BUTON**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'autoriser la tenue de l'activité Sculpte ton Buton et des activités connexes et de participer financièrement pour le même montant que l'an dernier.  
À l'unanimité.

### **2019-12-34 : PROGRAMMATION DE LA TECQ 2014-2018**

Attendu que la municipalité avait adopté, le 14 août 2017, la résolution 2017-07-11 ayant trait aux modalités de versement de la taxe sur l'essence 2014-2018;

Attendu que le conseil municipal avait accepté le contenu de la programmation de la TECQ 2014-2018 et avait autorisé son envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que la municipalité a modifié sa programmation de la TECQ 2014-2018 et que le conseil municipal avait accepté sa modification par la résolution 2018-11-21 le 5 novembre 2018;

Attendu que la municipalité doit présenter une nouvelle programmation finale lorsque les travaux sont terminés;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par monsieur Gaston Lessard et résolu à l'unanimité que :

-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager la Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

-La municipalité autorise madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la présente.

À l'unanimité.

### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des suggestions et questions sont adressées par l'assistance concernant la publication des avis de convocation et du budget sur le site internet de la Municipalité. D'autres questions posées concernent le déneigement prévu au budget, le déneigement du Rang Rolette Ouest, la responsabilité civile des activités de déneigement, la possibilité d'obtenir le contenu de l'avis juridique sur ce sujet.

### **2018-12-35 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu que la présente séance soit levée à 20h20.

À l'unanimité



Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 13 janvier 2020